



Ouagadougou, le **09 JUIL 2020**

DECLARATION DU MINISTRE PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT SUITE AU RAPPORT DE HUMAN RIGHTS WATCH

Dans son rapport du 08 juillet 2020, l'ONG Human Rights Watch (HRW) fait des allégations d'atteinte aux droits humains dans la région de Djibo à l'endroit des Forces de Défense et de Sécurité.

Le Gouvernement remercie HRW et tous ceux qui portent un intérêt à la situation des droits humains en général au Burkina Faso et en particulier, à la sécurité de ses populations.

Le Gouvernement et par conséquent, les Forces Armées Nationales ont toujours placé le respect des droits humains au centre de leurs préoccupations.

La mission des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) est de protéger les populations, les personnes et les biens et de défendre l'intégrité du territoire. Elles le font, dans le respect des droits de l'Homme et plus particulièrement du droit à la vie, du droit à l'intégrité physique des personnes tels que garantis par les instruments juridiques de protection des droits de l'homme auxquels le Burkina Faso est partie.

Les allégations, objets de la publication de Human Rights Watch se situent dans la période de novembre 2019 et avril 2020 et concerneraient la mort d'environ 170 personnes dans un rayon de 50 kilomètres de Djibo. Les allégations font une lecture équivoque des efforts mis en œuvre par les Forces de Défense et de Sécurité qui, depuis 2016, font face à une guerre imposée par des mouvements terroristes et des hommes armés non identifiés.

Ces Groupes armés terroristes, après s'être emparés de certains matériels et tenues militaires des Forces armées, se sont spécialisés dans l'instauration de la confusion, en se faisant passer, auprès des populations pour des éléments des Forces de Défense et de Sécurité.

Ils ont même tenté, à certaines occasions, de déjouer la vigilance des Forces Armées Nationales par le port des tenues ou l'utilisation de leurs moyens logistiques. Il s'avère donc souvent difficile pour les populations de faire la différence entre les groupes armés terroristes et les Forces Armées Nationales.

Cette période concernée par le rapport de HRW, correspond également à celle pendant laquelle les attaques et les exactions des groupes terroristes ont été les plus ressenties, chose qui, est d'ailleurs indiquée dans la publication de HRW. C'est également la période durant laquelle, les affrontements entre ces groupes ont été les plus meurtriers.

Le Gouvernement du Burkina Faso tient à rassurer l'opinion nationale, ses partenaires et la communauté internationale, que les Forces de défense et de sécurité, en dépit de la modestie des moyens mis à leur disposition, luttent contre le terrorisme dans le strict respect des règles d'engagement qui régissent leurs actions.

Ce combat contre le terrorisme est mené avec le professionnalisme et dans le strict respect des engagements du Burkina Faso en matière de droits international humanitaire et de droits de l'homme.

Toutes les fois où, des membres des Forces de Défense et de Sécurité ont été mis en cause par des accusations, des enquêtes ont été immédiatement ouvertes afin de situer les responsabilités et de sanctionner les auteurs.

Devant les succès des Forces de Défense et de Sécurité, les actions terroristes visent de plus en plus des populations civiles, en particulier les femmes et les enfants. Ainsi, dans la matinée du mardi 24 décembre 2019, des terroristes, après l'échec de leur attaque contre une position des Forces Armées Nationales, ont dans leur fuite, lâchement assassiné trente-cinq (35) civils dont trente-une (31) femmes et blessé six (06) personnes.

Ces exactions commises à Arbinda, constituent un exemple des nombreuses attaques perpétrées par les terroristes, pour saper et fragiliser le vivre en ensemble. Ainsi, des religieux, des commerçants, des paysans, des éleveurs et des élus locaux sont froidement assassinés, avec pour objectif affiché de mettre à mal le vivre ensemble légendaire des populations Burkinabè. Les attaques terroristes contre les villages ont amené plus de 920.000 personnes à se déplacer vers des lieux plus sûrs.

Non seulement ces personnes déplacées internes sont prises en charge par l'action du Gouvernement et de ses partenaires, mais elles bénéficient surtout de la très forte solidarité exprimée par les populations hôtes.

La riposte efficace à ces attaques répétées appelle à une franche collaboration des populations avec les Forces de Défense et de Sécurité et à un renforcement de la solidarité entre burkinabè. C'est dans cet esprit, qu'une loi portant institution des volontaires pour la défense de la patrie a été votée par l'Assemblée nationale le 21 janvier 2020. L'action de ces derniers permet aujourd'hui un retour progressif des populations dans leurs localités d'origine.

Le Gouvernement du Burkina Faso réaffirme que la lutte contre le terrorisme ne saurait aboutir à des résultats probants dans la stigmatisation d'une communauté et encore moins dans un repli identitaire.

Le Gouvernement du Burkina Faso ne ménagera aucun effort pour relever les défis de la lutte contre le terrorisme, pour garantir la protection de ses populations et celle des réfugiés sur son territoire et continuera à œuvrer pour ramener la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

Le Ministre de la Communication
et des relations avec le Parlement,
Porte-parole du Gouvernement



Rémis Fulgance DANDJINOU
Officier de l'Ordre National